



CHARTRE DU LICENCIÉ DU BASKET CLUB DE RHUYS (BC2R)

Préambule : La charte du Licencié d (BC2R) régit les relations entre l'adhérent (Licencié et /ou son représentant légal) et la vie du club.

Article 1 : Chaque adhérent et parent d'adhérent mineurs acceptent de respecter la présente charte en la signant en même temps que sa demande d'adhésion et/ou de licence et de s'impliquer dans la vie du club.

Article 2: Le club

- ❖ Favorise le **respect** : Garantit un climat de respect mutuel entre tous les membres du club (joueurs, entraîneurs, bénévoles ou supporters.
- ❖ Promeut le **fair-play** : Encourage un esprit de compétition sain où l'intégrité, l'honnêteté et le respect des règles sont au coeur de chaque match et entraînement.
- ❖ Développe l'**esprit de groupe et de famille** : Crée une atmosphère chaleureuse et inclusive où chaque licencié se sent soutenu, valorisé et intégré, contribuant ainsi à un esprit d'équipe fort.
- ❖ Assure une **formation de qualité** : Propose des entraînements structurés et adaptés à chaque niveau, pour permettre à chacun de progresser tout en prenant plaisir à jouer.

Article 3: Le licencié

- ❖ **Respecte les autres** : Adopte une attitude respectueuse envers ses coéquipiers, adversaires, arbitres et tous les membres du club.
- ❖ **Pratique le fair-play** : Joue de manière honnête et respectueuse, en acceptant les décisions de l'arbitre avec dignité.
- ❖ **Adopte une attitude positive** : Contribue à une ambiance conviviale et solidaire, en encourageant ses coéquipiers et en montrant l'exemple par un comportement exemplaire.
- ❖ **Participe activement** : S'implique pleinement lors des entraînements, des matchs et des missions attribuées, tout en donnant le meilleur de soi-même pour progresser et aider son équipe.
- ❖ **Respecte les convocations** : Est présent et ponctuel aux entraînements, matchs, et permanences (table de marque, arbitrage)
- ❖ **Prévient en cas d'absence ou de retard** : Informe à l'avance en cas de retard d'impossibilité d'assister aux entraînements, matchs ou permanences (table de marque, arbitrage et déplacement), et s'organise pour trouver un remplaçant. Toute absence non justifiée et non signalée entraînera des sanctions.
- ❖ **Assume les amendes** : Prend à sa charge les amendes liées aux fautes techniques, disqualifiantes ou suspensions qu'il recevoit.
- ❖ **Autorise la publication de photos** : Autorise la publication de photos le représentant dans le cadre des activités du club et sur les supports officiels du club.
- ❖ **Respecte les équipements** : Prend soin du matériel mis à disposition et respecte les lieux où se déroulent les activités du club.

Article 4 : Chaque joueur est tenu de participer aux entraînements. Un entraîneur est désigné pour chaque entraînement. Les parents doivent s'assurer de sa présence avant de le laisser dans les salles de sport.

Article 5 : Les déplacements sont effectués **par les parents** ou les joueurs selon les plannings. Chaque équipe représente le club et se doit d'avoir un comportement irréprochable vis-à-vis de son coach, des adversaires, des officiels, des dirigeants et de leurs décisions. Tout manquement sera sanctionnable selon les décisions du BC2R . Pour les sanctions sportives (technique), le licencié sera désigné d'arbitrage le week-end : 3 matchs mini ou 2 matchs jeunes/seniors. A partir de la 2ème le club demandera le remboursement des sanctions financières applicable en vertu des règlements du Comité de Basket du Morbihan , de la FFBB et de BC2R.

Article 6 : Les entraîneurs sont seuls responsables de la composition des équipes en début et en cours de saison.

Article 7 : Le droit à l'image: le représentant légal du licencié autorise la publication de photos de l'enfant mineur licencié dans le cadre des activités du club et sur les supports officiels du BC2R.

Article 9 : BC2R dégage toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels.

Article 10: Le BC2R se réserve le droit d'exclure un licencié en cas de non-respect de charte du club.

Article 11 : Chaque adhérent s'engage à régler ses frais d'adhésion/ licence en début de saison.

[Nom, Prénom] _____ licencié , et [Nom/Prénom] _____ parent du licencié

Fait à :

Le: / / 2025

Signature du Licencié

Signature du représentant légal du Licencié